COMMUNE DE BÉGANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2025-063

SEANCE DU 04 décembre 2025
Date de convocation :
28 novembre 2025
Membres en exercice : 14
Présents : 14
Absents ayant donné un pouvoir :0
Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0

Secrétaire de séance :
François DE LANTIVY

POUVOIRS

VOTES
Pour : 14
- ✓ Bernard RYO
- ✓ François DE LANTIVY
- ✓ Emmanuelle LE BRUN
- ✓ Michel POUPART
- ✓ Florence LEFEUVRE
- ✓ Isabelle GUYON
- ✓ Hubert BEGOUIN
- ✓ Dominique JARNIER
- ✓ Anthony DE BOUÄRD
- ✓ Valérie LECOMTE
- ✓ Fabienne DANIEL
- ✓ Virginie TUAL
- ✓ Michel MOQUET
- ✓ Gérard HOCQUET

Contre :

Abstention :
- ✓

DECISION MODIFICATIVE N°1 –
Annule et remplace la délibération D2025-053

L'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le jeudi quatre décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget 2025 de la commune de Béganne
Vu la délibération D2025-031 du 9 octobre 2025 présentant une décision modificative, celle-ci est modifiée comme suit :

- la section de fonctionnement n'est pas modifiée, la section d'investissement doit être présentée en équilibre bien que le budget soit voté en suréquilibre.

La décision modificative N° 1, se présente comme suit :
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :
Chapitre 011, charges à caractère général : + 16 600 €

Compte	Proposé__P_
60612	3 000,00 €
6067	- 2 910,00 €
611	500,00 €
613	500,00 €
615221	10 000,00 €
615228	- 10 000,00 €
615232	1 500,00 €
6161	4 100,00 €
6168	210,00 €
618	2 000,00 €
622	7 000,00 €
623	1 000,00 €
626	1 000,00 €
62875	200,00 €
62876	- 1 000,00 €
6378	- 500,00 €
	16 600,00 €

Chapitre 012 Charges de personnel, compte 6411 Personnel titulaire - 18 180 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : + 17 580 €

Compte	Proposé__P_
65134	3 000,00 €
65311	1 000,00 €
65568	6 000,00 €
6558	1 000,00 €
65736211	- 16 363,00 €
65748	4 000,00 €
65811	- 1 970,00 €
65818	4 500,00 €
65821	16 363,00 €
65888	50,00 €
	17 580,00 €

Chapitre 66, compte 66111 Intérêts d'emprunt : -16 000

En recette :
Pas de mouvements

Soit un équilibre de la section de fonctionnement après décision modificative à 1 681 107.40 €

SECTION INVESTISSEMENT
Chapitre 20 – 12 000 €
Chapitre 21 + 12 000 €

Le budget d'investissement voté en suréquilibre est arrêté après décision modificative
A 1 469 024.52 € en dépenses
1 801 349.58 € en recettes
,
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative ci-annexée,
Cette décision modificative permet de réajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon les besoins nécessaires à la collectivité pour clôturer l'exercice 2025, tout en préservant les équilibres financiers corrects.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE la décision modificative présentée et annule la délibération D2025-053;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance — Le Maire,
François DE LANTIVY — Bernard RYO